

**Objet : Commande publique – Attribution marché subséquent n°1 « Fourniture de matériel informatique et logiciels issue de l'Accord-cadre 2021-CIAS-048 »**

**Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,**

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CIAS à déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au Vice-Président,  
Vu l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°3 du 27 avril 2021, abrogeant la délibération n°1 du 22 octobre 2020 et donnant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président du CIAS d'Arlysère, ou à défaut au Vice-Président, de prendre toute décision concernant pour la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2020-020 du 6 août 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur François GAUDIN,

Vu la décision n° 2021-011 relative à l'attribution de l'accord-cadre,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

**Décide**

**Article 1 :** Le marché subséquent n°1 « Fourniture de matériel informatique et logiciels issue de l'Accord-cadre 2021-CIAS-048 » est confié à l'entreprise suivante :

**MYOSOTIS** – 49 chemin du Pont Albertin - 73200 ALBERTVILLE, pour un montant de 7 982,50 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « **Télérecours citoyen** » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil d'Administration.

Fait à Albertville, le 24 mai 2022

Le Vice-Président,  
François GAUDIN

